



République Française

Département de la Loire

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ

SEANCE DU 9 JUIN 2023

CONVOCACTION DU 23/05/2023

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 30, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame Christelle ROUSSET.

Etaient présents : MM. ROUSSET, STURM, MULLER, PICARD, BLEIN, THERMEAU, BOICHON, BRUNEL, BERRY, MARTEAUX, SOMMIER, PIOTEYRY, MEUNIER,

Etaient absents excusés : Mr LAFFONT (procuration à Mme ROUSSET), Mr FORISSIER (procuration à Mme BRUNEL), Mr DUFOUR (procuration à Mr STURM), Mme DEMIZIEUX (procuration à Mme BLEIN), Mr MOULEYRE, Mr ORIOL

Mme la Présidente de séance donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire en date du 30 mars 2023 du Ministre de l'intérieur et des Outre-mer ayant pour objet la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° R15/2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Mme la Présidente de séance a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie

Les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Mme Michèle MULLER, en qualité de **secrétaire de séance**.

Mme la Présidente de séance a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mr Robert STURM, Mme Yvette SOMMIER, Mme Magali BLEIN, Mme Emilie THERMEAU.

Mme la Présidente de séance a rappelé qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle a rappelé que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme la présidente de séance a constaté qu'une liste de candidats a été déposée. Celle-ci est composée comme suit : Mr Jacques LAFFONT, Mme Christelle ROUSSET, Mr Christian PICARD, Mme Michèle MULLER, Mr Robert STURM, Mme Magali BLEIN, Mr Pierre-Marie MARTEAUX, Mme Yvette SOMMIER

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Election des délégués

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Ont obtenu :

Mr Jacques LAFFONT : 17 voix

Mme Christelle ROUSSET : 17 voix

Mr Christian PICARD : 17 voix

Mme Michèle MULLER : 17 voix

Mr Robert STURM : 17 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ces candidats sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Ont obtenu :

Mme Magali BLEIN : 17 voix

Mr Pierre-Marie MARTEAUX : 17 voix

Mme Yvette SOMMIER : 17 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ces candidats sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Mme la Présidente de séance n'a pas constaté de refus des délégués après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal a été dressé et clos le 9 juin 2023 à 19 heures 50 minutes. Il a été signé par les membres du bureau.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Christelle ROUSSET
Présidente de séance



Michèle MULLER
secrétaire de séance

